

## POINT SUR LA PROCÉDURE TENUE DE L'AUDIENCE D'EXAMEN DU PLAN DE CONTINUATION PAR LE TRIBUNAL

Adomos (ALADO, ISIN FR001400UT31) annonce que l'audience d'examen de son projet de plan de continuation par le Tribunal de Commerce de Paris s'est tenue ce mercredi 22 octobre.

Au cours de cette audience, Adomos a présenté son plan de continuation basé à la fois sur la relance de son activité désormais axée sur la connaissance client, mais aussi sur le soutien de son actionnaire financier et sur l'intégration de l'acquisition de la société spécialisée dans le data management et les services marketing dont le protocole d'acquisition vient d'être signé<sup>1</sup>.

A l'issue de l'audience, le management d'Adomos se montre encore plus confiant.

La société communiquera la décision du Tribunal à l'issue du délibéré qui sera rendu le 13 novembre 2025.

**ADOMOS** (ALADO, code ISIN FR001400UT31), est un groupe spécialisé dans la connaissance client et dispose d'un savoir-faire historique dans la génération de contacts qualifiés. Afin d'accélérer son développement et renforcer son offre, Adomos va combiner croissance organique et acquisitions ciblées en se concentrant sur des sociétés rentables ayant des activités complémentaires et offrant des synergies attrayantes. Forte de cette expertise et de cette nouvelle dynamique de croissance mixte, Adomos ambitionne de devenir à la fois un acteur majeur du marketing data dans le domaine de la gestion patrimoniale et de la rénovation immobilière.

## www.adomos.com/bourse

Contact Société : accueil@adomos.com

Contact Investisseurs/Presse : adomos@aelium.fr

## **Avertissement**

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives à Adomos et à ses activités. Adomos estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques, dont ceux décrits dans le rapport de gestion 2024 publié le 30 avril 2025 et disponible sur le site internet de la Société, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Adomos est présente. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Adomos ou qu'Adomos ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'Adomos diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas, ni ne sauraient être interprétés comme une offre ou une invitation de vente ou de souscription, ou la sollicitation de tout ordre ou invitation d'achat ou de souscription d'actions Adomos dans un quelconque pays. La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les personnes en possession du communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Communiqué de presse du 21 octobre 2025